



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État poursuit son action de soutien aux finances locales à travers la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, EPCI et départements pour 2024

Nancy, le 08/04/2024

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements a été mise en ligne le 31 mars 2024. D'un montant de plus de 27 milliards d'euros, la DGF constitue la principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Grâce à la hausse de 320 millions d'euros prévue par la loi de finances, 80,2 % des communes du département de Meurthe-et-Moselle connaissent une stabilité ou une progression de leur DGF en 2024 par rapport à 2023.

La DGF reflète les dynamiques démographiques des collectivités locales et permet de tenir compte de la diversité des territoires. Le montant perçu chaque année par les communes, les intercommunalités et les départements est fondé sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges.

80,2 % des communes du département voient leur DGF progresser ou être maintenue en 2024 par rapport à 2023. Cet effort montre la volonté du Gouvernement d'apporter un soutien continu aux communes, et particulièrement à celles confrontées à des difficultés économiques et sociales.

Seulement **3 % des communes du département** sont confrontées à une baisse de DGF en 2024, pour un montant représentant plus de 2 % de leurs recettes de fonctionnement.

Plus de 66,66 % des intercommunalités du département connaissent également une hausse de leur DGF en 2024 (contre 50 % en 2023), grâce à une progression de la dotation de 90 millions d'euros.

En ce qui concerne le département de Meurthe-et-Moselle, il s'inscrit dans la tendance nationale de grande stabilité à périmètre constant, dont les variations oscillent entre -0,7 et -0,4 %, et **connaît une évolution de sa DGF de -0,55 %**.

Cette hausse de la DGF s'ajoute à l'ensemble des mesures décidées en loi de finances pour 2024 pour soutenir les finances des collectivités territoriales : maintien des dotations de l'État de soutien à l'investissement local à un niveau historiquement élevé (2 Mds€), pérennisation du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires (2 Mds€), élargissement de l'assiette du FCTVA, augmentation de la dotation élu local (124 M€) en vue d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, création d'une dotation dédiée aux communes nouvelles, augmentation de la dotation titres sécurisés (100 M€), élargissement et hausse de la dotation pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales (100 M€).

En proposant une nouvelle augmentation exceptionnelle de la DGF votée par le Parlement, le Gouvernement fait preuve de sa volonté d'aider les collectivités à faire face à l'inflation et à poursuivre leurs missions essentielles de service public.

Lien vers la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2024 :
http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 06 13 56 09 28

Sébastien MARC : 06 48 03 45 90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



[Préfet de Meurthe-et-Moselle](https://www.linkedin.com/company/prefet54)